

NOTICE DESCRIPTIVE ACQUEREUR

PREVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DECRET N° 37.116

DU 22 DECEMBRE 1967

ET PUBLIEE EN ANNEXE DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968

NOTICE LOGEMENTS



**2 bis rue d'Estienne d'Orves,
92150 SURESNES**

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE 17 APPARTEMENTS ET DE DEUX COMMERCES

V5 03/04/2025

Table des matières

NOTICE DESCRIPTIVE ACQUEREUR.....	1
TITRE 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	2
1.1 - INFRASTRUCTURE	2
1.2 - SYSTEME CONSTRUCTIF MURS ET OSSATURE.....	2
1.3 - PLANCHERS.....	3
1.4 -CLOISONS DE DISTRIBUTION	3
1.5 - ESCALIERS	3
1.6 - CONDUITS DE FUMÉES ET VENTILATIONS.....	3
1.7 - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	4
1.8 - TOITURES - TERRASSES	4
TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	5
2.1 - SOLS ET PLINTHES.....	5
2.2 - REVETEMENT MURAUX (autres qu'enduits, peinture et papiers peints)	5
2.3 - PLAFONDS DES LOGEMENTS (sauf peinture)	6
2.4 - MENUISERIES EXTERIEURES	6
2.5 - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS.....	6
2.6. - MENUISERIES INTERIEURES DES LOGEMENTS	6
2.7 - SERRURERIE ET GARDE CORPS	7
2.8 - PEINTURE DES LOGEMENTS	7
2.9 - EQUIPEMENTS INTERIEURS DES LOGEMENTS	8
TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES	12
TITRE 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES	13
4.1 - HALLS D'ENTREE	13
4.2 - COULOIRS, PALIERS D'ETAGES.....	13
4.3 - CIRCULATIONS DU SOUS – SOL	14
4.4 - CAGES D'ESCALIER	14
4.5 - LOCAUX COMMUNS	14
4.6 - SIGNALISATION.....	15
TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	16
5.1 – ASCENSEUR	16
5.2 – TELECOMMUNICATIONS.....	16
5.3 - RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	16
5.4 - VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	16
5.5 - ALIMENTATION EN EAU.....	16
5.6 - ALIMENTATION EN GAZ.....	17
5.7 - ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	17
TITRE 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEUR EQUIPEMENTS	17
6.1 - ESPACES EXTÉRIEURS	17
6.2 - HEBERGES	17

NOTE PRELIMINAIRE

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres, et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'approvisionnement), le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente avec information préalable de l'acquéreur. Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

Par dérogation, le sous-sol n'est pas soumis à la norme NF P 91-120.

Ce programme est conforme à la RE 2020.

Le niveau de sous-sol est réputé inondable.

En raison de la situation actuelle et des pénuries de matières premières, les produits décrits dans la présente notice pourront être variantés en fonction des délais d'approvisionnement et des disponibilités auprès des fournisseurs.

TITRE 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 - INFRASTRUCTURE

1.1.A - Fouilles

En pleine masse, en trous et rigoles pour semelles.
Les terres excédentaires seront enlevées en décharges publiques.

1.1.B - Fondations

Semelles en béton armé, selon rapport d'étude de sol.
Dallage selon étude structure.

1.2 - SYSTEME CONSTRUCTIF MURS ET OSSATURE

1.2.A - Murs périphériques du sous-sol :

Réalisés par voiles en béton armé dans toute la hauteur des sous-sols ne recevant aucun enduit intérieur ou extérieur, cuvelage si nécessaire selon étude de sol.

1.2.B - Murs de refend du sous-sol :

Voiles et poteaux en béton armé, brut de décoffrage et/ou maçonneries. Cuvelage si nécessaire selon étude de sol.

1.2.C - Murs de façade :

A tous les niveaux, voiles en béton banché et/ou maçonnerie.

Doublage thermique :

Par panneaux constitués d'un complexe isolant, intérieur ou extérieur,
Nature et épaisseur suivant calculs selon RE2020 et avis du bureau de contrôle.

1.2.D - Murs pignons :

Enduits couleur pierre.

1.2.E - Murs mitoyens :

Enduits couleur pierre.

1.2.F - Murs ou cloisons séparatifs entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseur, paliers) :

En béton armé ou maçonnerie, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du bureau de contrôle. Doublage isolation phonique selon exigence de la réglementation en vigueur.

1.3 - PLANCHERS

1.3.A - Planchers des étages courants :

Dalle pleine en béton armé.

Sous-faces finies, ragréage si nécessaire.

Chape posée sur isolant phonique dans les logements et les parties communes en superstructure, selon étude acoustique.

1.3.B - Planchers sur locaux non chauffés

Pour tous les logements au-dessus de locaux non chauffés, plancher bas en dalle pleine de béton armé avec éventuellement emploi de pré dalles, et isolation par chape thermo acoustique et par panneaux isolants ou flocage en sous-face selon étude thermique.

1.3.C – Planchers du sous-sol :

Dalle pleine en béton armé avec finition peinture de propreté.

Sous-faces finies, ragréage si nécessaire.

1.4 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.A - Entre les pièces principales

Cloisons de type PLACOSTYL de 70 mm d'épaisseur avec laine, selon plans ou réglementation, prêtes à peindre.

1.4.B - Entre les pièces principales et pièces humides

Dito 1.4.A, protégées de l'humidité en pied par un U plastique.

1.5 - ESCALIERS

1.5.A - Escaliers parties communes

Escaliers en béton armé préfabriqué ou coulé en place à marches droites ou balancées.

1.5.B Escalier duplex

Escalier en bois avec marches et contremarches. Garde-corps et main courante en bois.

1.6 - CONDUITS DE FUMÉES ET VENTILATIONS

1.6.A - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Conduit de désenfumage de l'escalier accessible par une échelle depuis le dernier étage.

1.6.B - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Appartements :

Ventilation mécanique contrôlée avec évacuation d'air par extracteurs situés en terrasses, selon étude thermique.

Conduits passant dans les gaines techniques et les faux plafonds.

Sous-sol, locaux techniques et locaux poubelles :

Ventilation mécanique par gaines en béton ou en fibrociment, dimension selon calculs et réglementation.

1.6.C - Conduits d'air frais

Entrées d'air en façade dans les coffres de volets roulants ou incorporées dans les traverses hautes des menuiseries extérieures des pièces principales.

1.7 - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS1.7.A - Chutes d'eaux pluviales et d'eaux usées

En zinc et/ou aluminium sur façades. Et en PVC dans les gaines intérieures avec isolation, selon réglementation acoustique. Certaines évacuations pourront être réalisées par pissette ou gargouille.

1.7.B - Canalisations en sous-sol

Dans les locaux communs :

Parcours horizontal et vertical en PVC avec protection mécanique en pied sur 1,50 m de hauteur.

Canalisations enterrées

En PVC série "assainissement".

1.7.C - Branchements aux égouts

Collecteur(s) raccordé(s) sur le réseau municipal conformément à la réglementation.

1.8 - TOITURES - TERRASSES1.8.A - Charpente, couverture et accessoires :

Sans objet.

1.8.B - Etanchéité et accessoires :*Sur terrasses accessibles en étages :*

Complexe d'étanchéité multicouche, avec isolation, protection en lames de bois, ou carrelage grès cérame dimensions et teintes selon plan de l'architecte

Sur jardins à R+2 :

Complexe d'étanchéité multicouche, sans isolation, posé sous la couche drainante et filtrante pour les zones d'espaces verts protégées par terre végétale. Localisation selon plans.

Sur Jardins et terrasses inaccessibles en étages :

Complexe d'étanchéité multicouche, protection par végétalisations et ou gravillons, avec isolation.

TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 - SOLS ET PLINTHES

Généralité : L'isolation acoustique des bâtiments sera conforme au minimum à la Nouvelle réglementation Acoustique (N.R.A.). Chape isophonique dans tous les logements (Rappel du 1.3.A)

2.1.A - Sols et plinthes des pièces sèches (y compris rangements et placards y étant situés) :

Parquet contrecollé largeur 140 mm de chez BERRYALLOC ou équivalent, plinthes en medium peinte.

Choix dans la gamme proposée de 4 coloris.

2.1.B - Sols et plinthes dans pièces humides :

Cuisines :

Carrelage de chez SALONI ou équivalent, dimensions 60*60cm, plinthes assorties.

Choix dans la gamme proposée de 4 coloris.

WC, salles de bains/salles d'eau principales et secondaires :

Carrelage de chez SALONI ou équivalent, dimensions 60*60cm, plinthes assorties.

Choix dans la gamme proposée de 4 coloris.

2.1.C - Sols des balcons non étanchées :

Platelage bois posé sur plots, dimensions et teintes selon choix de l'architecte.

2.1.D - Sols des terrasses étanchées :

Voir article 1.8.B.

2.1.E - Barres de seuils :

A tout changement de nature de matériau, cornière d'arrêt.

2.2 - REVETEMENT MURAUX (autres qu'enduits, peinture et papiers peints)

2.2.A - Salles de bains :

Faïence murale de chez SALONI ou équivalent, toute hauteur autour de la douche et/ou de la baignoire.

Choix dans la gamme proposée de 4 harmonies.

2.2.B - Salles d'eau :

Faïence murale de chez SALONI ou équivalent, toute hauteur autour de la douche et/ou de la baignoire.

Choix dans la gamme proposée de 4 harmonies.

2.2.C - Cuisine :

Sans Objet.

2.3 - PLAFONDS DES LOGEMENTS (sauf peinture)

2.3.A - Plafond courants des pièces sèches et humides :

Béton brut de décoffrage avec enduit de surfaçage, si nécessaire.

Soffite ou faux plafonds éventuels pour déviation de canalisations, si nécessaire.

2.3.B - Sous-faces des balcons :

Béton brut de décoffrage et ragréage si nécessaire.

2.4 - MENUISERIES EXTERIEURES

Portes fenêtres et fenêtres en menuiserie aluminium couleur selon choix de l'Architecte, ouvrant à la française, classification selon norme en vigueur.

Double vitrage en conformité avec les réglementations thermique et acoustique.

Entrées d'air en pièces sèches.

Présence de vitrages fixes opalescents, repérage selon plans.

2.5 - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.A - Volets roulants

Sur les baies des séjours, cuisines et chambres, volets roulants motorisés en aluminium, teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Coffres intérieurs en pvc blanc.

Commandes individuelles et centralisées.

2.5.B - Occultations

Sans Objet.

2.6. - MENUISERIES INTERIEURES DES LOGEMENTS

2.6.A - Huisseries et bâtis :

Huisseries métalliques sauf indiqué ci-après.

2.6.B - Portes intérieures :

Portes intérieures blanche laquée, finition usine.

Pour salles de bains et W.C. : Bec de cane à condamnation.

Pour les autres pièces : Bec de cane

2.6.C - Portes palières :

Huisserie métallique.

Portes à âme pleine 40 mm, avec incorporation d'un blindage dans l'âme, dimensions 0,90 x 2,00 m de hauteur, finition stratifiée suivant teinte architecte.

Serrure de sûreté 5 points A2P 2 étoiles avec cylindre européen, ergots anti-dégondage. Equipement avec béquille simple coté intérieur et poignée de tirage coté extérieur. Isolation acoustique par joint périphérique (incorporé à l'huisserie).

Seuil à la suisse. Micro-viseur et butée de porte.

2.6.D - Portes des placards :

Portes coulissantes et/ou ouvrantes à la française selon largeur.

Suivant les indications du plan, les emplacements de placards comportent des façades de 10 mm d'épaisseur, de type portes coulissantes sur galet, revêtues aux deux faces d'un décor en mélaminé blanc, de chez SOGAL ou équivalent.

Rails posés sur socle.

Portes coulissantes miroir uniquement sur placards situés dans l'entrée.

Les placards inférieurs à 0,8 m de largeur, les portes coulissantes seront remplacées par des portes ouvrant à la française.

2.6.E - Portes des locaux de rangements :

Dito article 2.6.B et 2.6.D, suivant le cas.

2.6.F- Faux Plafonds ou soffites :

Pour déviation de canalisations, si nécessaire.

2.6.G- Caches-nourrices :

En bois mélaminé blanc

2.7 - SERRURERIE ET GARDE CORPS

2.7.A - Garde-corps balcon

Garde-corps en acier.

2.7.B - Barres d'appui

Dito 2.7.A

2.7.C - Ouvrages divers

Mains courantes des escaliers communs en métal peint.

Grilles de ventilation en métal peint ou galvanisé

Cadres de tapis brosse dans le hall.

Pare-vue constitués de cadres aluminium avec verre dépoli.

2.8 - PEINTURE DES LOGEMENTS

2.8.A - Peinture sur menuiseries extérieures :

Sans objet.

Sur fermetures et protections :

Sans objet.

Sur serrurerie :

Peinture antirouille et deux couches de peinture brillante.

Sous face balcons :

Peinture type pliolithe ou équivalent.

2.8.B - Peinture sur menuiseries intérieures (blanche) :

Sur huisseries métalliques et portes :

Pièces sèches et pièces humides : 2 couches de peinture satinée velours ou finition usine.

Sur plinthes :

Sans Objet.

2.8.C - Peinture intérieure sur murs

Pièces sèches : après préparation, 2 couches de peinture satinée velours.

Pièces humides : après préparation, 2 couches de peinture satinée velours.

2.8.D - Peinture intérieure sur plafonds

Pièces sèches : après préparation, 2 couches de peinture satinée velours.

Pièces humides : après préparation, 2 couches de peinture satinée velours.

2.8.E - Sur canalisations, tuyauterie, chutes apparentes

Brossage. 2 couches de peinture spéciale, si nécessaire.

2.9 - EQUIPEMENTS INTERIEURS DES LOGEMENTS

2.9.A - Equipements ménagers

Alimentation (EF/EC) et vidange des Lave-vaisselles et Lave-linges en attente à l'emplacement prévu sur le plan en cuisine, salle de bain ou salle d'eau.

2.9.B - Equipement plomberie et sanitaires

2.9.B.1 - Distribution eau froide :

Colonnes montantes en gaines, en PVC ; raccordement des appareils en tube PER, apparent ou encastré sous fourreaux dans le plancher.

Mise en place de manchettes pour remplacement ultérieur (hors lot) par des compteurs individuels.

2.9.B.2 - Production et distribution d'eau chaude :

Production d'eau chaude par sous-station commune en sous-sol via chauffage urbain.

Distribution : depuis la source de production d'eau chaude, distribution verticale en PVC HTA, raccordement tube PER, apparent ou encastré sous fourreaux dans le plancher.

Mise en place de manchettes pour remplacement ultérieur (hors lot) par des compteurs individuels.

2.9.B.3 - Evacuations :

En PVC, apparent.

2.9.B.4 - Appareils sanitaires :

Appareils de marque Jacob-Delafon ou équivalent, couleur blanche.

Dans les salles de bains principales et salles d'eau :

Baignoire acrylique de chez Jacob-Delaфон ou équivalent. Tablier de baignoire carrelé.

Receveur de douche extra-plat, avec porte ou cabine de douche.

Robinetterie type mitigeur thermostatique de chez Jacob-Delaфон, ou similaire, avec douchette et flexible de 1,50m. Barre d'accroche chromée avec accrochage de douchette réglable.

Meuble Vasque (simple ou double voir plan) comprenant un plan vasque avec vasques intégrée ou à poser sur un meuble 2 tiroirs. Miroir avec éclairage intégré.

Largeur simple vasque : 60 ou 80 cm, selon plans

Largeur double vasque : 120 cm

Robinetterie Jacob-Delaфон ou équivalent. Choix dans 4 coloris.

Dans les W.C. :

WC suspendu type Geberit ou équivalent. Mécanisme silencieux à double débit. Abattant double rigide type OLFA couleur blanche ou équivalent et robinet d'arrêt.

Dans les cuisines :

Les équipements sont définis au 2.9.A

Les studios de moins de 30m² seront équipés d'une kitchenette composée en partie basse d'un évier simple bac avec robinetterie mitigeur de chez GROHE ou équivalent sur meuble mélaminé équipé d'une tablette et d'un espace pour frigo de 120L. Plaque de cuisson électrique double feux.

Frigo non fourni.

2.9.B.5 - Robinets de puisage :

1 robinet de puisage avec vanne de purge sur les terrasses de plus de 10m².

2.9 C - Equipements électriques

2.9. C.1 - Type d'installation :

L'installation, conforme à la norme NFC 15 100, sera réalisée sous tubes encastrés.

Appareillage encastré de type LEGRAND ou équivalent (couleur blanche), ou équivalent.

2.9. C.2 - Puissance :

Les puissances à souscrire seront conformes aux normes EDF.

2.9. C.3 - Equipements :

Dans l'entrée :

- 1 tableau disjoncteur avec portillon colonne,
- 1 centre DCL,
- 1 prise de courant,
- 1 vidéophone.

Dans le dégagement :

- 1 centre DCL, ou 2 (selon longueur),
- 1 DAAF,
- 1 prise de courant.

Dans le séjour :

- 1 centre, DCL,
- 5 ou 6 prises de courant (selon surface) régulièrement réparties dont 1 commandée.

Dans les chambres :

- 1 centre DCL,
- 3 prises de courant + 1 à l'entrée de la chambre principale, dont une commandée

Dans la cuisine (hors studios) :

- 1 centre DCL en plafond,
- 6 prises de courant 16A, dont 4 au-dessus du plan de travail
- 1 DCL en applique
- 1 boîte de connexion 32 A
- 1 prise hotte 16A
- 1 prise spécialisée pour Lave-vaisselle ou lave-linge en fonction du plan
- 1 prise spécialisée pour four

Dans les studios de moins de 30m² :

- 1 centre DCL en plafond
- 1 centre DCL en applique
- 3 prises de courant PC+T donc une au-dessus du plan de travail, une à proximité immédiate de l'interrupteur et une en partie basse pour le réfrigérateur.

Dans la Salle de bains principale et les salles d'eau :

- 1 Miroir avec éclairage intégré
- 1 DCL au plafond,
- 1 prise de courant pour rasoir ou sèche-cheveux,
- 1 prise spécialisée pour lave-linge si prévue sur les plans.

Dans les W.C :

- 1 centre DCL simple allumage + 1 PC 16A + T à coté

Pour les terrasses de plus de 7m² :

- 1 Applique et 1 prise commandée

Pour les loggias des séjours/cuisine:

- 1 Applique et 1 prise commandée

2.9.C.4 - Sonnerie des portes palières :

Par bouton poussoir au droit de chaque porte palière, carillon dans le tableau d'abonné.

2.9.D. - Chauffage - Conduit de fumée - Ventilation***2.9.D.1 - Type d'installation :***

Chauffage collectif sur le réseau de la ville avec sous-station en sous-sol

2.9.D.2 - Température garantie dans les diverses pièces par température minimum extérieure - 7° C :

Pièces sèches et cuisines + 19° C.

Salles de bains et salles d'eau + 22°C

2.9.D.3 - Appareils d'émission de chaleur :

Les corps de chauffe seront constitués par des radiateurs acier métal. Sèche-serviette électrique Acova ou équivalent dans les salles d'eau et salles de bains.

2.9.D.4 - Conduits de fumée :

Sans objet.

2.9.D.5 - Conduits de ventilation et prises d'air :

Type VMC avec extraction par bouches de ventilation haute dans les pièces humides et prise d'air frais en façade par les pièces sèches.

(cf article 01.06.B et 01.06.C)

2.9. E - Equipement intérieur des placards

Si la largeur est inférieure à 100 cm :

- 1 tablette chapelière avec tringle,

Si la largeur est supérieure à 100 cm :

- 1 tablette chapelière avec tringle sur 2/3 du placard,
- 1 montant vertical suivant largeur du placard,
- 3 étagères sur 1/3 du placard dont un bloc tiroir.

2.9. F - Equipements de télécommunication

2.9. F.1 - Téléphone

Fourreaux depuis gaines techniques jusqu'aux appartements :

2 prises RJ45 dans le séjour,

1 dans chaque chambre du logement.

2.9. F.3 – Télévision, FM

Sans objet.

2.9. F.4 - Commandes d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble

Pour les visiteurs :

Digicode sur porte extérieure sur rue donnant sur la galerie intérieure.

Vidéophone depuis la porte d'accès au hall avec poste mural.

Pour les habitants :

Lecteur vigik sur la porte extérieure sur rue et la porte intérieure du hall.

Nombre de vigik : typologie de l'appartement +1.

2.9. F.5 – Fibre Optique

Pré câblage fibre jusqu'aux gaines techniques des logements.

TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1 - CAVES

Sans objet.

3.2 – Sous-sol technique

Sans objet.

TITRE 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES

Les halls d'entrée et paliers seront conçus dans le cadre d'une décoration d'ensemble de l'opération.

4.1 - HALLS D'ENTREE

4.1.A - Sols

Pierre marbrière ou carrelage selon plan de décoration de l'architecte.

4.1.B - Parois

Suivant plan de décoration (Miroir, bois, Enduit, Peinture, Stratifié ou Carrelage..).

4.1.C - Plafonds

Faux plafond acoustique et 2 couches de peinture satinée velours suivant plan de décoration de l'architecte et étude acoustique.

4.1.D - Portes d'accès au hall

Portes en acier laqué, vitrage STADIP 44.2, commandées par digicode et lecteur vigik.

4.1.E - Boîtes aux lettres et paquets

Ensemble encastré d'un modèle agréé par les PTT, type RENZ ou équivalent.

4.1.F - Tableau d'affichage

Incorporé à l'ensemble 4.1.E.

4.1.G - Chauffage

Néant.

4.1.H - Equipement électrique

Equipement de chez Legrand ou équivalent
Spots et/ou appliques suivant plan de décoration.

4.1.I - Equipement

Néant.

4.2 - COULOIRS, PALIERS D'ETAGES

4.2.A – Sols

Premier niveau de logement des bâtiments A et B :

Carrelage dito courive extérieure.

Étages des bâtiments A et B

Revêtement en moquette U3SP3 de chez Sommer, Balsan ou équivalent.

Plinthes en bois de 10 cm à peindre.

4.2.B - Murs

Peinture ou revêtement mural de type TESCOHA, ou similaire, suivant plan de décoration établi par l'Architecte.

4.2.C - Plafonds

2 couches de peinture satinée velours.

4.2.D - Chauffage

Néant.

4.2.E - Equipement électrique

Eclairage par appliques ou plafonniers détecteurs de présence.

Eclairage de secours par blocs autonomes, selon réglementation.

4.3 - CIRCULATIONS DU SOUS – SOL

4.3.A - Sols

Dalle ou dallage en béton armé avec peinture de sol.

4.3.B - Murs

Béton brut de décoffrage et/ou parpaings. Finition 1 couche de peinture

4.3.C - Plafonds

Béton brut de décoffrage. Finition 1 couche de peinture (hors isolation)

4.3.D - Portes d'accès des piétons

Portes à âme pleine, peintes.

4.3.F - Equipement électrique

Eclairage par hublots. Allumage sur minuterie ou détecteurs de présence.

4.4 - CAGES D'ESCALIER

Désenfumage par châssis en terrasse à commande à distance selon réglementation.

Structure : Béton armé avec marches droites ou balancées.

Sol :

Bâtiment A : Peinture de sol.

Bâtiment B : Sol PVC type escalier de chez Forbo, avec plinthes stylobate du RDC aux derniers niveaux.

Murs et plafonds : Brossage ou égrenage, enduit BAGAR.

Equipement :

Main courante.

Eclairage par hublots.

Eclairage de secours par blocs autonomes.

Chauffage :

Néant.

4.5 - LOCAUX COMMUNS

Locaux vélos

Murs :

Béton brut de décoffrage et 1 couche de peinture vinylique blanche.

Sols :

Peinture de sol adaptée.

Plafonds :

Dalle en béton armé brute de décoffrage, projection coupe-feu si nécessaire, finition 1 couche de peinture vinylique (sauf isolation).

Equipements :

Porte d'accès à âme pleine.

Eclairage par hublot.

Ventilation réglementaire.

Accès :

Clé sur organigramme.

Locaux techniques et local Sous-station:

Murs :

Béton brut de décoffrage et 1 couche de peinture vinyle blanche.

Sols :

Peinture de sol adaptée.

Plafonds :

Dalle en béton armé brute de décoffrage, projection coupe-feu si nécessaire,

Équipements :

Porte d'accès à âme pleine.

Éclairage par hublot.

Ventilation réglementaire.

Local collecte des ordures ménagères

Murs :

Béton brut de décoffrage et 1 couche de peinture vinyle blanche.

Sols :

Carrelage antidérapant, remonté sur 1,20 m.

Plafonds :

Dalle en béton armé brute de décoffrage, projection coupe-feu si nécessaire, finition 1 couche de peinture vinylique (sauf isolation).

Équipements :

Porte d'accès à âme pleine.

Éclairage par hublot.

Robinet de puisage et siphon de sol.

Ventilation réglementaire.

Accès :

Clé sur organigramme.

4.6 - SIGNALISATION

Les locaux communs, les logements, les boîtes aux lettres ainsi que les étages comporteront une signalétique qui sera définie par l'architecte.

TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 – ASCENSEUR

Ascenseur électrique, charge utile 630 kg, vitesse 0,63 m/s, selon calcul de trafic.
Paroi en acier, habillage parois latérales en panneaux stratifiés. Panneau du fond ou latéral par miroir clair 1/2 hauteur divisé.
Porte de cabine : 0,80 m de passage, vantaux coulissants en acier inoxydable.
Portes palières acier avec 2 couches de peinture brillante (inox à Rdc). Eclairage en plafond.
Eclairage de secours. Liaison alarme secours raccordés sur la télésurveillance.
Sol en carrelage ou pierre dito hall.
Desserte de tous les niveaux du bâtiment A hors R+1.

5.2 – TELECOMMUNICATIONS

5.3.A - Téléphone

Installation conforme aux normes TELECOM.

5.3.B - Antenne TV Radio :

Sans objet.

5.3 - RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Cf. article 4.5

5.4 - VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Du type VMC pour chaque logement (cf articles 01.06.B. et 01.06.C.)
Extracteurs en terrasse ou toiture, sur socle anti-vibratile.
De type VMC pour les parkings, extracteurs en sous-sols.

5.5 - ALIMENTATION EN EAU

5.5.A - Comptages généraux

Par compteur général placé en sous-sol.

5.5.B - Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression - Traitement de l'eau

Selon nécessité.

5.5.C - Colonnes montantes

Dans les gaines palières ou intérieures aux logements, en PVC, vanne et purge en pied de chaque colonne.

5.5.D - Branchements particuliers

A partir des colonnes montantes, alimentation en PER encastré sous fourreaux, avec robinet d'arrêt.
Installation d'une manchette pour compteur divisionnaire (non fournis).

5.6 - ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.7 - ALIMENTATION EN ELECTRICITE**5.7.A - Comptages des services généraux**

Dans armoire EDF.

5.7.B - Distribution

Par chemin de câble en sous-sol et gaines palières en étages.

5.7.C - Branchements et comptages particuliers

Dérivations individuelles à chaque niveau.

Disjoncteurs et tableaux d'abonnés : dans l'entrée de chaque appartement.

TITRE 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS**6.1 - ESPACES EXTÉRIEURS**

Selon plans du permis de construire :

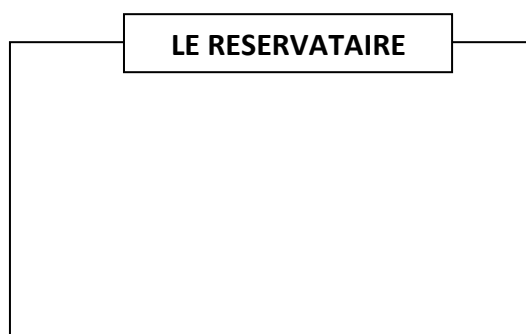
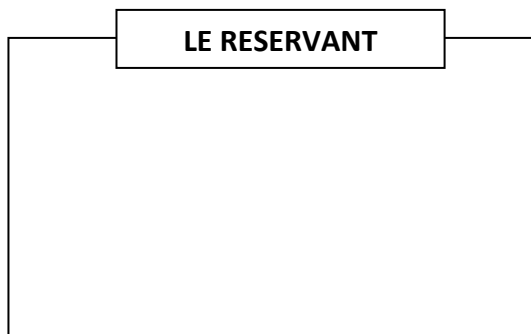
Espaces verts engazonnés et plantés

6.2 - HEBERGES

En ce qui concerne les éventuels murs formant héberges, il est prévu un simple nettoyage si nécessaire. Compte tenu que ces héberges ne font pas partie de la construction décrite ci-avant, elles ne feront l'objet d'aucune garantie à quelque titre que ce soit.

Fait à : _____

Le : _____



ANNEXE AU CONTRAT DE RESERVATION

De M. / Mme : _____

Appartement n° : _____

Les conditions définies dans la présente annexe prévalent sur le contrat de réservation de base.

Fait à : _____

Le : _____

LE RESERVANT**LE RESERVATAIRE**